



MOT DU PRÉSIDENT

CONSOLIDER POUR MIEUX PROGRESSER!

Il y a quelques semaines, RECYC-QUÉBEC publiait son Bilan 2015 sur la gestion des matières résiduelles au Québec, lequel présente la progression de la situation depuis le Bilan 2012. Le fait marquant de ce bilan est certainement le dépassement, avec un résultat de **685 kg/hab.**, du principal objectif du Plan d'action 2011-2015 qui consistait à réduire à 700 kg/hab., la quantité de matières résiduelles éliminées au Québec. Considérant tous les projets de valorisation des matières organiques qui sont actuellement en processus d'implantation, il est prévisible que nous assistions à une amélioration de ces performances au cours des prochaines années.

Ce Bilan 2015 rappelle également qu'à peine un peu plus de 300 des 1110 municipalités québécoises offrent la collecte des matières organiques (bac brun) et nous avons toutes les raisons d'être fiers que 25 de ces municipalités soient situées sur le territoire de la Régie et offrent ce service depuis 10 ans déjà. De 2012 à 2015, le taux de recyclage des résidus verts et alimentaires municipaux a augmenté de 4 % au Québec, pour atteindre 17 % en 2015. Quant aux boues municipales provenant des stations d'épuration et des fosses septiques, le taux de recyclage est passé de 35 % en 2012 à 51 % en 2015. Encore une fois, la Régie a fait preuve de vision en implantant ses programmes de collecte à trois voies en 2007 et de vidange des installations septiques en 2011. Grâce à l'excellente collaboration des citoyens desservis, nous pouvons être fiers de contribuer à l'atteinte de ces résultats impressionnants.

Nonobstant cela, on peut toujours faire mieux et nous avons l'intention de continuer d'améliorer nos performances au cours des prochaines années en consolidant nos acquis. Pour ce faire, nous prioriserons l'information, la sensibilisation et l'éducation des citoyens des municipalités membres de la Régie et nous continuerons d'être à l'affût des nouvelles alternatives disponibles pour une meilleure gestion des matières résiduelles et une réduction des résidus dirigés vers l'enfouissement. Notre leadership à ce chapitre ne pourra se maintenir que dans le contexte où toute la population utilisera davantage les services mis à sa disposition par la Régie et on compte sur vous.

INFORMER ET COLLABORER AVEC LES ENTREPRISES ET LES ÉCOLES!



Dans le respect des orientations du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) des MRC d'Acton et des Maskoutains, la Régie a procédé à l'embauche de madame Amélie Roy à titre de chargée de projet au développement des programmes environnementaux. Les tâches de madame Roy seront partagées en deux types d'interventions. D'une part, elle assurera un rôle de soutien, sans frais, auprès des entreprises, des institutions et des commerces afin de favoriser une meilleure gestion des matières résiduelles. Dans certain cas, son intervention pourra même permettre de générer des économies liées directement à la réduction du volume de matières dirigées vers l'enfouissement.

D'autre part, elle organisera également des ateliers d'information et de sensibilisation au bénéfice des élèves des écoles primaires et secondaires ainsi que des organismes qui en feront la demande directement à la Régie au 450 774-2350. Pour obtenir plus d'information relativement à ce service, vous pouvez visiter notre site Internet au www.riam.quebec.

« Collectivement nous pouvons faire une différence... »

Environnementalement vôtre !

Alain Jobin

SOMMAIRE

- Consolider pour mieux progresser!
- Sensibiliser les entreprises et les écoles
- Utiliser le bac brun tout l'hiver
- Fermeture des écocentres
- Vidange des installations septiques, votre dossier
- Résidus domestiques dangereux
- Gérer les cendres
- Équipe verte 2017
- Collectes de gros rebuts

TOUT L'HIVER J'UTILISE MON BAC BRUN, C'EST SI FACILE!

Pour éviter que les résidus ne collent aux parois et à la grille pendant l'hiver, il suffit de placer un **journal sur le grillage au fond du bac**, ainsi qu'un **grand sac à feuilles en papier brun** dans le bac afin d'y déposer les résidus de table. On peut également placer les **résidus alimentaires humides dans des essuie-tout ou du papier journal** avant de les déposer dans le bac. Les sacs à feuilles sont disponibles dans la plupart des quincailleries et on peut ainsi utiliser le bac brun tout l'hiver, en le conservant propre, puisque c'est le sac et tout son contenu qui tombera dans le camion lors de la collecte.

L'automne, il suffit de déposer les surplus de matières organiques dans des sacs de papier, des boîtes de carton, des poubelles rondes munies de poignées ou simplement le **bac noir clairement identifié** et laisser le tout près du bac brun, en bordure de la rue, la journée de collecte des résidus organiques. Les matières collectées seront recyclées plutôt qu'enfouies.



*** ATTENTION ***

*Les feuilles ne doivent **jamais être placées dans le bac vert de recyclage** ou dans des sacs de plastique car elles ne seront pas ramassées.*

DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2017 LES ÉCOCENTRES FERMERONT LEURS PORTES POUR L'HIVER

Les écocentres fermeront leurs portes dimanche le 26 novembre prochain à moins que la température ne force une fermeture prématurée. D'ici là, ils sont ouverts tous les samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30 pour les citoyens des municipalités membres et celui de Saint-Hyacinthe est également ouvert les vendredis aux mêmes heures.

Vous pouvez y apporter gratuitement vos résidus de bois, débris de démolition, résidus de peinture ou d'huile, métaux, pneus, appareils électriques, électroniques ou informatiques.

Aucun entrepreneur n'y est accepté pour disposer de résidus liés à ses opérations d'entreprise.

• **Saint-Hyacinthe** : 1880, rue Brouillette

• **Acton Vale** : 68, rue Noël-Lecomte

(Une preuve de résidence est requise, ex : permis de conduire et une seule visite par jour est autorisée par citoyen)

Pour une question logistique, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (pick-up) ne sont pas acceptés aux écocentres et seules les remorques de 4 pieds X 8 pieds ou moins y sont admises.

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, MAINTENEZ VOTRE DOSSIER À JOUR

Le programme de vidange des installations septiques complète sa septième année d'existence et au cours de cette période, nous avons pu constater de nombreux changements, notamment de propriétaires ou de numéros de téléphone. La mise à jour de chaque dossier est essentielle puisqu'elle permet d'informer personnellement et à l'avance, chaque citoyen qui bénéficie du programme, des dates de vidange et de tout changement dans les horaires annoncés.

Puisqu'il incombe à chaque citoyen de s'assurer que les données relatives à son dossier de propriétaire d'immeuble soumis au programme soient maintenues à jour, notamment les coordonnées téléphoniques, il est important d'aviser la Régie de tout changement, au **450 774-2350**. De plus, advenant tout doute quant à la préparation des lieux ou l'impossibilité de dégager les couvercles pour la date prévue, un appel à la coordonnatrice du programme permettra d'éviter des désagréments et les frais liés à un déplacement inutile de l'entrepreneur.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : TROIS COLLECTES À VOTRE DISPOSITION!

**VENEZ FAIRE
EXPLOSER...
LE TAUX DE PARTICIPATION!**

- **9 septembre 2017**
au Stade L.-P.-Gaucher
de Saint-Hyacinthe
900, rue Turcot
8 h 30 à 16 h 30

- **16 septembre 2017**
au centre communautaire
de Saint-Jude
940, rue du Centre
7 h 30 à 11 h 30

- **16 septembre 2017**
au centre sportif d'Acton Vale
1505, 3^e Avenue
13 h 30 à 16 h 30

En prenant quelques instants pour apporter vos résidus dangereux (peintures, huiles usées, filtres à huile, solvants, pesticides, antigel, acide, piles, batteries, combustibles, aérosols, produits pharmaceutiques, ampoules fluocompactes et fluorescents, produits de piscine...), vous éviterez que vos produits toxiques contaminent l'environnement et le site d'enfouissement. Ce service est offert gratuitement aux citoyens des municipalités membres de la Régie, sur présentation d'une preuve de résidence (ex : permis de conduire).

Profitez-en pour apporter vos résidus électriques, électroniques et informatiques. Ils seront récupérés sur place afin d'être démantelés et valorisés. Vous contribuerez ainsi à réduire le volume d'enfouissement et les risques de contamination.

LA CENDRE NE VA PAS DANS LES BACS « ALLUME, AVANT QU'IL SOIT TROP TARD... »

Les cendres ne sont acceptées dans aucun bac puisqu'elles représentent un risque d'incendie trop élevé. Chaque année, plusieurs incendies sont causés par des cendres chaudes placées dans les bacs bruns ou noirs, certains allant même jusqu'à occasionner des pertes de vies humaines.

Les cendres demeurent chaudes pendant plusieurs jours après leur combustion. Il est recommandé d'attendre qu'elles soient complètement refroidies avant d'en disposer directement sur le terrain, dans les plates-bandes ou les jardins. Afin qu'elles refroidissent sans danger, il suffit de les déposer dans une chaudière métallique recouverte d'un couvercle destiné à cette fin, sur une surface incombustible. Pour activer le processus de refroidissement, il est recommandé de les brasser à quelques reprises.



ÉQUIPE VERTE 2017, TOUJOURS AUSSI PROACTIVE!



La sensibilisation de tous les groupes de citoyens desservis par la Régie est une priorité. C'est dans ce contexte que Sarah Richer-Lussier et Évelyne Lestage, deux agentes de sensibilisation particulièrement soucieuses de leur environnement, ont joint les rangs de la Régie afin de former l'Équipe verte 2017 sous la supervision d'Amélie Roy, chargée de projet au développement des programmes environnementaux.

Cette année, l'**Équipe verte** a animé quelques 73 ateliers éducatifs, au sein de 26 camps de jour qui se sont tenus sur notre territoire tout au long

de l'été. Au total, ce sont plus de 1550 jeunes qui ont ainsi été sensibilisés à l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles sur notre territoire. L'**Équipe verte** a également participé à quelques fêtes ou festivals qui se sont tenus sur le territoire afin d'y rencontrer et d'informer les citoyens, en plus d'effectuer de l'inspection de bacs de matières organiques et de la sensibilisation en ce sens. Elles ont ainsi pu répondre à de nombreuses questions des citoyens.

FLASH...

- Selon le bilan de RECYC QUÉBEC paru en juillet dernier, seulement 54 % des matières recyclables générées au Québec par le secteur résidentiel ont été acheminées aux fins de recyclage en 2015. Ce sont donc 46 % des matières recyclables générées qui sont encore susceptibles d'être valorisées. Nous sommes bons mais on peut toujours s'améliorer...

- **Saviez-vous que** plus de 90% des boîtes de pizza usagées ne sont souillées que par de la graisse ou de l'huile et qu'elles doivent être disposées dans le bac de recyclage. Seuls les contenants souillés de façon importante, notamment par du fromage fondu ou d'autres résidus de nourriture, ne devraient pas être dirigés vers le recyclage mais plutôt vers le bac brun. La contamination ne doit pas générer d'odeurs nauséabondes ou attirer la vermine au centre de tri afin de respecter le personnel mais les procédés de recyclage permettent la transformation de cette matière en pâte de papier malgré les traces de gras ou d'huile.

GROS REBUTS 2017

Collecte dès 7 heures le matin

Même journée que la collecte de résidus domestiques

Semaine du 2 octobre : **Saint-Hyacinthe**

- | | |
|----------------------|------------------|
| • Lundi 2 octobre | Secteur 1 |
| • Mardi 3 octobre | Secteur 2 |
| • Mercredi 4 octobre | Secteur 3 |
| • Jeudi 5 octobre | Secteur 4 |
| • Vendredi 6 octobre | Secteur 5 |

Note : Les secteurs de la Ville de Saint-Hyacinthe sont décrits dans le calendrier de collecte à trois voies.

Lundi 25 septembre :	Acton Vale
Mardi 26 septembre :	Béthanie Canton de Roxton Roxton Falls Sainte-Christine Saint-Nazaire-d'Acton Saint-Théodore-d'Acton Upton Sainte-Hélène-de-Bagot
Mercredi 27 septembre :	La Présentation Saint-Barnabé-Sud Saint-Bernard-de-Michaudville Saint-Jude Saint-Louis Saint-Hugues Saint-Marcel-de-Richelieu Saint-Simon
Jeudi 28 septembre :	Saint-Liboire Saint-Valérien-de-Milton Saint-Dominique
Vendredi 29 septembre :	Saint-Pie Saint-Damase Sainte-Madeleine Sainte-Marie-Madeleine



Vol. 22 No. 2

Le bulletin de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est publié deux fois par année.

Président

Alain Jobin

Vice-président

Claude Gaucher

Comité exécutif

Alain Jobin, *Saint-Barnabé-Sud*
Claude Gaucher, *Saint-Damase*
Bernard Barré, *Saint-Hyacinthe*
Guy Lapointe, *Upton*
Sylvain Savoie, *Saint-Hyacinthe*

Directeur général

Réjean Pion

Secrétaire-trésorière

Carole Gaulin

Textes

Réjean Pion

Illustrations et montage

A3 communications
Saint-Hyacinthe

Impression

Imprimerie CIC inc., *Saint-Pie*

Diffusion

Municipalités membres
de la Régie (48 000 copies)

Dépôt légal

Bibliothèques nationales
du Québec et du Canada

ATTENTION : Contrairement aux matières apportées aux écocentres et valorisées à 73 %, les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont dirigées vers l'enfouissement.

SEULS LES « GROS REBUTS » SONT ACCEPTÉS LORS DE CES COLLECTES!

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans le réservoir de propane), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets d'enfants, gros équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.)

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement scellé avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuses à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée en bordure de la rue.

Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.